

ACADEMIE DE PARIS



Collège - Lycée Victor DURUY
33 Bd des Invalides – 75007 Paris

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

LYCEE VICTOR DURUY
33 Bd des Invalides
75007 PARIS

REPLACEMENT DE LA SONNERIE DE COURS,
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SONORISATION
AVEC SONNERIE PPMS

Acte d'Engagement

Pouvoir Adjudicateur :
Lycée Victor Duruy – 33 Bd des Invalides 75007 Paris

Représentant du Pouvoir Adjudicateur :
M. TOURNIER Philippe, proviseur

Objet du marché :
Travaux de remplacement de la sonnerie de cours, mise en place d'un système de sonorisation avec sonnerie PPMS

Marché public passé sous la forme d'une procédure adaptée en application l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en raison du montant estimatif des travaux.

Maîtrise d'œuvre :
E.T.C – 202 rue de Paris – 95150 Taverny

Assistance au Maître d'ouvrage :
Région Ile de France

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

M. GIACOMONI Dominique, gestionnaire

Ordonnateur : M. TOURNIER Philippe, proviseur

Comptable public assignataire des paiements : M. GIACOMONI Dominique, agent comptable du lycée Victor Duruy

Article premier: Contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
.....
.....
.....
.....

Adresse professionnelle et téléphone :

.....
.....
.....
.....
.....

- agissant pour mon propre compte ;
- agissant pour le compte de la société

.....
.....
.....
.....
.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du
..../..../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des pièces constitutives du marché mentionnées en son article 2,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

Article 2: Prix

Les modalités de variation des prix sont indiquées dans le CCAP ou le CCP joint à la consultation.

Unité Monétaire : Euro.

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

SOLUTION DE BASE :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de 20%) : Euros □

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de 20 %) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres :
.....
..

.....TTC En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement :

Nature de la prestation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder est ainsi de Euros T.T.C. soit en lettres.....
.....
.....

Article 3 : Délais

Le délai global d'exécution est reparti comme suit :

- Une période de préparation / VISA / fabrication / installation démarrant dès la notification du marché au titulaire et finissant au plus tard **6 semaines** après la notification ;

- Une période d'exécution des travaux sur site d'environ 12 semaines, après la période de préparation des travaux (nettoyage soigné compris), du **5 juillet 2021 au 24 septembre 2021**;
- Une réception des travaux à l'issue des 12 semaines de travaux le 28 septembre 2021.

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de :*

.....
pour les prestations suivantes :

.....
Numéro de compte :

.....
.... Etablissement :

..... Adresse
:

- *Ouvert au nom de :*

.....
pour les prestations suivantes :

.....
Numéro de compte :

.....
.... Etablissement :

..... Adresse
:

- *Ouvert au nom de :*

.....
pour les prestations suivantes :

.....
Numéro de compte :

.....
.... Etablissement :

..... Adresse
:

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément au CCAP ou au CCP, la ou les entreprises ci-après désignées :

- refusent de percevoir l'avance.
- ne refusent pas de percevoir l'avance.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les)société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original A..... Le	Signature de l'entrepreneur <i>Porter la mention manuscrite</i> <i>Lu et approuvé</i>
--	---

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement	Signature de la personne ayant reçue délégation
A.....Le.....	

ANNEXE N° A L'ACTE D'ENGAGEMENT relative à la présentation d'un sous-traitant OU ACTE SPÉCIAL

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur :

Lycée Claude Bernard – 1 avenue du Parc des Princes 75016 Paris

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

M. GIACOMONI Dominique, gestionnaire

B- Objet du marché public

Travaux de remplacement de la sonnerie de cours, mise en place d'un système de sonorisation avec sonnerie PPMS

C- Objet de la déclaration du sous-traitant.

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ; un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du .../.../.....

D- Identification du candidat ou du titulaire du marché public

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

E- Identification du sous-traitant.

- Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :
- Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :
- Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :
- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)* :
- Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 115 du code des marchés publics)* :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

F- Nature et prix des prestations sous-traitées.

- Nature des prestations sous-traitées :
- Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant maximum HT :
- Montant maximum TTC :

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

- Taux de la TVA :
- Montant maximum HT :
- Montant maximum TTC :

Modalités de variation des prix :

G- Conditions de paiement.

- Compte à créditer

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

- Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

- Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

H- Capacités du sous-traitant.

I

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;

NB : Les candidats de création récente étant dans l'impossibilité de produire un chiffre d'affaires sont autorisés à présenter, en remplacement, une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels, pour justifier de leurs capacités financières. La production de l'une ou l'autre pièce est alors considérée comme équivalente à celle des chiffres d'affaires, en application de l'article 45- III, alinéa 2, du code des marchés publics.

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant

l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années ;

- Une présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 82311, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite

personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) *Redressement judiciaire* : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) *Situation fiscale et sociale* : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) *Marchés de défense et de sécurité* :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) *Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) *que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.*

j) cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

- Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

- La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :
 - le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

- l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K- Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le

A , le

Le sous-traitant :

Le candidat ou le titulaire :

La représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

L – Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le